



Incendie habitation

Par nath410

bonjour

victime d'un incendie de notre habitation le 25 juin 2023.

nous sommes sur la reconstruction à neuf ainsi que l'indemnité à neuf mobilier.

A ce jour aucunes nouvelles de l'expert de l'assurance sachant qu'un chiffrage a été fait en décembre 2023 qui reste sans retour.

Les conditions de notre contrat dit également que 6 mois de crédit est pris en charge ainsi que 1 an de relogement.

Idem rien n'est mis en place à ce jour.

Dans le flou de nos droit, pourriez vous m'aidé sur ce sujet ?

merci

Par chaber

Bonjour

Vous pouvez réclamer à votre assureur une copie du rapport d'expert. Il ne peut vous la refuser

Concernant l'indemnité partielle du prêt et le relogement il faut vous rapprocher de votre assureur pour mettre en jeu les garanties

Par nath410

merci pour votre réponse

cordialement